



# AVIS PUBLIC

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, Brigitte Beuparlant, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, de la susdite municipalité,**

**QUE** lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

**« Règlement sur la perception des taxes dues pour  
l'opération et l'entretien des barrages »  
portant le numéro 103-2018**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 57, rue Laroche, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Lanoraie ce 4 octobre 2018.

---

Brigitte Beuparlant,  
secrétaire-trésorière adjointe  
et directrice générale adjointe